

FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

COMMISSION TECHNIQUE ILE-DE-FRANCE – PICARDIE



# COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ

INITIATEUR CLUB

EXAMENS DE LA SAISON 2007-2008



Rédacteur : **Jean-Michel AUFFRET**  
mars 2009

## Sommaire

1.	Préambule.....	3
2.	Bilan général des examens Initiateurs – sessions 2007-2008.....	4
3.	Epreuve du mannequin.....	5
3.1.	Conditions de réalisation.....	5
3.2.	Critères d'évaluation.....	6
3.3.	Commentaires des jurys.....	6
3.4.	Conseils aux candidats.....	6
3.5.	Résultats.....	7
4.	Epreuve de pédagogie.....	8
4.1.	Conditions de réalisation.....	8
4.2.	Critères d'évaluation.....	9
4.3.	Commentaires des jurys.....	9
4.4.	Conseils aux candidats.....	10
4.5.	Résultats.....	11
5.	Epreuve de réglementation.....	11
5.1.	Conditions de réalisation.....	11
5.2.	Critères d'évaluation.....	12
5.3.	Commentaires des jurys.....	12
5.4.	Conseils aux candidats.....	12
5.5.	Résultats.....	13
6.	Eléments concernant les sessions d'examens.....	13
6.1.	Dispositions générales sur l'organisation des sessions d'examens.....	13
6.2.	Données chiffrées sur les sessions d'examens saison 2007-2008.....	14
6.2.1.	Résultats des sessions.....	14
6.2.2.	Les sessions et leur répartition.....	14
6.2.3.	Répartition géographique des sessions.....	14
6.2.4.	Répartition géographique des candidats.....	15
6.2.5.	Données chiffrées sur les Jurys.....	15
6.2.6.	Répartition des saisons sur la saison.....	15
6.2.7.	Répartition des saisons sur la saison.....	16
6.2.8.	Principales évolutions par rapport à la saison 2006-2007.....	16
6.2.9.	Formation des tuteurs moniteurs 1 <sup>er</sup> degré.....	16
7.	Annexes.....	17

## 1. Préambule

L'initiateur Club est le plus souvent, au sein de notre région Ile-de-France / Picardie (IDF/P), la première marche que choisit un plongeur pour entamer sa carrière de formateur. Nul n'est besoin de rappeler son rôle primordial au sein des équipes techniques de nos clubs où il constitue la base de l'équipe pédagogique et, à ce titre, il est souvent considéré comme « la référence » à laquelle peuvent s'identifier les adhérents, depuis le débutant jusqu'au plongeur niveau 2.

L'examen proprement dit, depuis la réforme du cursus de 2003-2004, a été réduit à un format plus simple permettant d'évaluer le candidat à la fin de son stage en situation avec seulement trois épreuves : une épreuve de pédagogie, une épreuve de sauvetage avec palmes, une épreuve de réglementation. L'ensemble des autres épreuves que l'on retrouvait précédemment dans le cursus dit de l'« ancienne formule » est réputé réalisé en contrôle continu pendant le stage en situation (comprenant au moins 12 séances de formation à l'enseignement). Elles sont supervisées et validées par le tuteur de la formation de l'initiateur (moniteur 1<sup>er</sup> degré habilité ou moniteur 2<sup>ème</sup> degré) au moyen du livret pédagogique.

La base de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être est très importante lorsqu'elle est réalisée a minima selon les standards requis par le manuel de formation technique et elle se construit dès le stage initial pour s'achever juste avant l'évaluation finale constituée de l'examen qui, par candidat, peut durer 1h30 à 2 heures dont moins de 10 minutes d'épreuves physiques.

Il est donc indispensable que le candidat entreprenne cette formation avec sérieux car cette démarche demande un investissement personnel non négligeable qu'il doit suffisamment bien appréhender s'il veut envisager une bonne chance de réussite aux évaluations continues et à l'examen.

La Commission Technique Régionale IDF/P (CTR IDF/P) a décidé de présenter ce « compte rendu d'activité » des examens d'initiateurs et de le mettre à disposition de tous les pratiquants. Ce bilan annuel a pour objectif d'être au service :

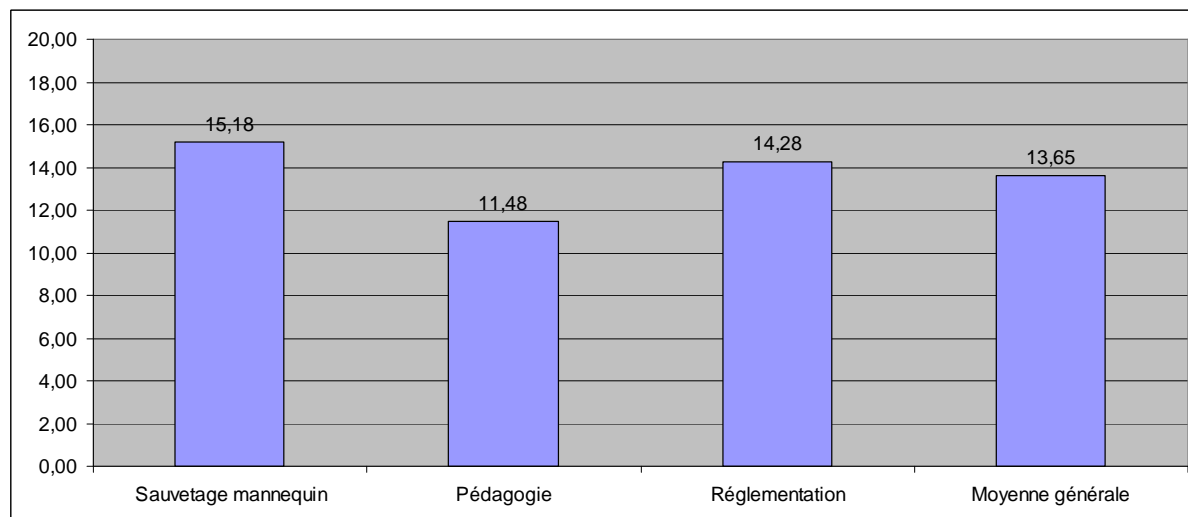
- des futurs candidats pour les sensibiliser à la démarche de cette formation,
- des candidats, dans le cadre de leur préparation à l'examen,
- des formateurs, dans le cadre de leurs actions sur le terrain,
- des organisateurs des sessions d'examens pour en faciliter leur organisation.

Après un bilan général des examens Initiateurs (§2), ce dossier aborde ensuite les différentes épreuves à l'examen sous les angles suivants :

- les conditions de réalisation de chacune des épreuves,
- l'identification des points forts et des points faibles des candidats,
- les conseils à l'attention des futurs candidats,
- un bilan des notes de chacune des épreuves.

## 2. Bilan général des examens Initiateurs – sessions 2007-2008

Ce compte rendu prend en compte les résultats des 26 sessions d'examens qui ont eu lieu de septembre 2007 à juillet 2008 organisées en inter région IDF/P. Sur un total de 371 candidats qui se sont présentés à l'examen final, 325 ont été reçus et donc 46 candidats ont été ajournés (soit un taux de réussite de près de 88 %).



Moyenne saison 2007-2008 des différentes épreuves (Sauvetage mannequin, Pédagogie, Réglementation)

Toutes les moyennes sont au dessus de la barre des 10 sur 20, cependant la moyenne de l'épreuve de pédagogie n'est que très légèrement au dessus de cette barre et cache une grande dispersion de notes.

L'analyse des moyennes montre à grosses mailles que :

- L'épreuve du mannequin est généralement très bien maîtrisée par les candidats, néanmoins 4% d'entre eux (soit ici 13 candidats) obtiennent une note éliminatoire inférieure à 10/20. Cette élimination est liée le plus souvent à un problème musculaire (crampe), à l'impossibilité de tenir une apnée après un effort (gestion de l'effort mal maîtrisée), à un problème de capacité physique (manque d'entraînement) ou une mauvaise tenue du mannequin.

Cette seule épreuve physique de l'examen d'initiateur est en principe bien préparée par les candidats et ne pose généralement pas de problème lorsqu'elle est réalisée en piscine (distance optimisée par les lignes d'eau, température idéale, petits fonds pour l'apnée, pas de vagues, etc.), ce qui explique les notes souvent meilleures qu'au niveau 4 pour la même épreuve exécutée en milieu naturel. Il faut signaler également que le système de pondération de cette épreuve n'offre que peu de nuances de notation au jury du fait d'une notation « sédimentée » du temps de l'épreuve et des différentes catégories liées à l'aisance du candidat (sans oublier l'effet de seuil psychologique de la mise d'une note éliminatoire inférieure à 10/20). Ceci est montré par une dispersion limitée des notes situées en haut d'échelle : plus de 2/3 des candidats ont une note comprise entre 15/20 et 20/20 et

aucune note n'a été donnée entre 04/20 et 10/20.

- L'épreuve de pédagogie a contrario, dispose d'une échelle de notation bien plus étendue. Néanmoins, près de 28 % des candidats (102 sur 371) ont une note inférieure à 10/20 et près de 29% ont une note située entre 10/20 et 12/20. Cela montre un niveau d'ensemble plutôt moyen des candidats dans cette matière qui est sensée être le domaine de prédilection d'un initiateur. Ce recensement des cas majoritaires soulignent bien évidemment pour les cas concernés la tendance au manque de maîtrise des fondamentaux de la matière pédagogique, que l'on peut illustrer à l'extrême par l'attribution d'une note éliminatoire pour 19 candidats (soit près de 6% ayant une note inférieure à 5/20). Il ressort également de ces statistiques que près de 20% des candidats sont reçus malgré une note inférieure à 10/20 en pédagogie, ce qui peut paraître considérable pour cette matière principale !

Les failles du système de notation actuel font qu'il est permis d'attribuer l'examen pour un nombre non négligeable de candidats dont la note dans cette matière ne dépasse pas 7/20 (22 candidats soit près de 7%), 2 candidats ont même réussi leur examen avec une note de pédagogie de 5/20 ! Dans ces derniers cas, le manque de préparation des candidats n'est pas admissible et la permissivité de la réussite à l'examen serait sans doute à revoir si l'on veut conserver la légitimité et la crédibilité de ce brevet.

- L'épreuve de réglementation pose, elle, peu de difficultés aux candidats qui y sont généralement bien préparés. Il faut dire cependant que l'étendue limitée des sujets et la simple réminiscence de ces questions passées en revue au stage initial est souvent suffisante.

### **3. Epreuve du mannequin**

#### **3.1. Conditions de réalisation**

L'épreuve, réalisée en maillot de bain dans le contexte d'une piscine, est similaire en tous points à l'épreuve mannequin du brevet capacitaire niveau 4 : 100 mètres PMT suivi de 20'' d'apnée, suivi de 10'' de récupération maximum, suivi de la récupération du mannequin et de 100 mètres de tractage du mannequin. 12 points sont attribués en fonction du temps total de l'épreuve, 8 points sur des critères d'aisance et d'efficacité. L'épreuve se déroule dans une ligne d'eau réservée à cet effet, aucun autre atelier ni même l'échauffement de personnes ne parasitent le parcours du candidat. La profondeur de l'apnée et du mannequin se situe généralement à 3 mètres, le mannequin est agréé FFSS et est d'un poids apparent de 1,5 kg. Le jury de cette épreuve, hormis son rôle de notateur, laisse le temps nécessaire à l'échauffement du candidat (au moins 10 minutes), assure le relevé chronométrique, signale de façon sonore l'échéance des 20 secondes, décompte à haute voix les 10 secondes de récupération en surface.

### **3.2. Critères d'évaluation**

Le représentant CTR IDF/P met en place les critères d'évaluation avec le jury pour la partie aisance et efficacité, ces critères sont détaillés sur la grille d'évaluation des examens initiateurs mis en place par la CTR IDF/P (cf. la grille d'évaluation et la fiche de synthèse sur la tenue du mannequin disponibles sur le site internet de la CTR IDF/P à la page « Formation / Initiateur » (<http://www.ffessm-ctridf.fr/formations/acc-formations.php>)). Ces critères sont rappelés aux candidats avant l'épreuve par le représentant CTR selon les consignes qui ont été fixées par la CTR IDF/P.

### **3.3. Commentaires des jurys**

La moyenne générale sur cette saison est de 15,18/20, ce qui est satisfaisant et traduit que cette épreuve ne présente pas de réelle difficulté si elle a bien été travaillée pendant le stage en situation, ce qui est généralement le cas. Il y a très peu de disparité hommes / femmes (moyenne : 15,57/20 chez les hommes et 14,90/20 chez les femmes) ce qui montre bien que cette épreuve n'est pas strictement physique mais vise un enchaînement de situations techniques et/ou physiques qui met en valeur la maîtrise corporelle du candidat.

Des erreurs de distance sont parfois observées, le candidat oublie de matérialiser le 100 mètres en tapant sur le bord du bassin à chaque passage ce qui rogne la distance et est potentiellement éliminatoire. Les autres erreurs observées tiennent à la position pour maintenir son apnée ; en effet, il n'est pas autorisé de se maintenir en statique à un point d'appui (une évolution au plus près du fond est le plus efficace). Par ailleurs, il n'est pas prévu de donner plus de points si le candidat émerge après 20 secondes, par contre, ceci le handicape pour son temps de parcours total. De même, certains candidats pensent que le temps de récupération est obligatoirement de 10 secondes, ce n'est pas le cas, les 10 secondes sont un temps maximum de récupération, il peut donc s'immerger avant la fin du décompte. Enfin, dans certains bassins dont un côté est en « petit bain », il n'est pas autorisé de mettre un pied à terre ostensiblement pour effectuer son demi-tour. Le candidat doit donc s'allonger le plus possible pour effectuer sa rotation.

Concernant la position du mannequin, elle est décrite de façon exhaustive dans le manuel de formation technique et sur le site de la CTR IDF/P. Ceci n'empêche en rien quelques candidats qui procèdent par une tenue du mannequin non standardisée, ce qui peut être considéré comme éliminatoire.

### **3.4. Conseils aux candidats**

Cette épreuve doit être préparée minutieusement car la difficulté de l'exercice réside dans l'enchaînement des différentes situations, en particulier pour la liaison 100 mètres nage PMT suivis d'une apnée de 20 secondes où réside la plus grande part des échecs pour les candidats qui négligent le temps de récupération avant l'apnée.

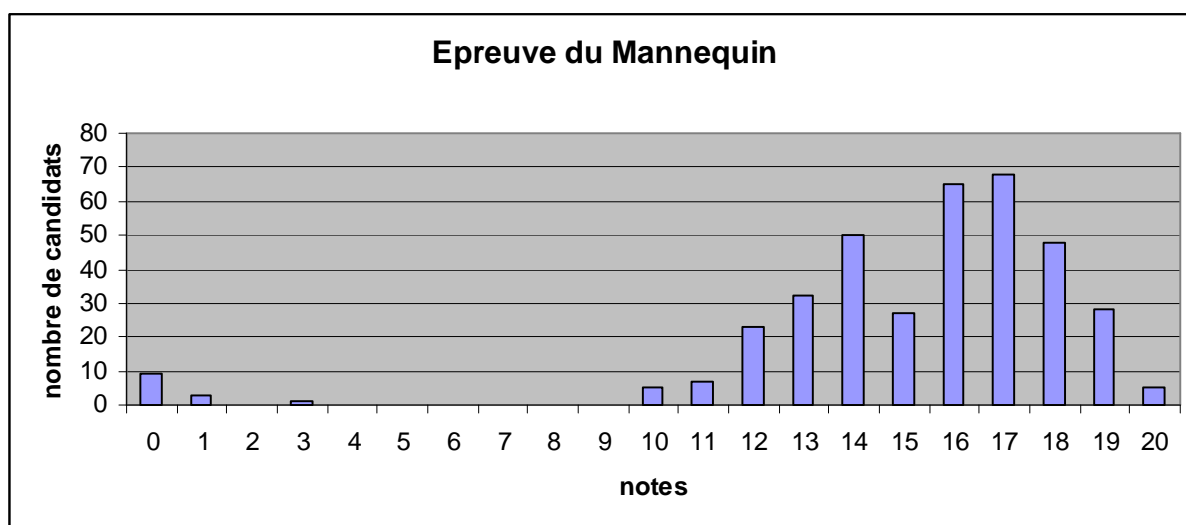
L'épreuve étant réputée effectuée par 2 fois avec « avis favorable » du formateur sur le livret pédagogique avant l'examen, il ne devrait théoriquement pas y avoir d'échecs sauf accident musculaire (crampes), ce qui arrive encore très régulièrement. Il est donc très recommandé de procéder à un échauffement dans les règles, avec le maximum de souplesse et une augmentation très progressive de la vitesse et des temps d'apnée (expiratoires et inspiratoires).

Le petit matériel (masque, tuba) doit être conservé par le candidat (si possible à poste pour le masque, le tuba dégagé de la bouche avant la remontée de l'apnée). Au choix du candidat, la main qui ne tient pas le mannequin peut servir à se sustenter et à se propulser par des mouvements de godille pour compenser la flottabilité et gagner en propulsion.

Il est fortement conseillé également de s'entraîner avant l'épreuve avec un mannequin aux normes FFSS qui sera utilisé à l'examen, car l'expérience montre une grande disparité de flottabilité entre les mannequins d'exercice, au détriment le plus souvent du candidat.

### 3.5. Résultats

Graphique de la répartition des notes des candidats pour l'épreuve du mannequin :



Note maxi : 20

Note mini : 0

Moyenne : 15,2

## 4. Epreuve de pédagogie

### 4.1. *Conditions de réalisation*

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une leçon de plongée avec un élève depuis l'accueil jusqu'au débriefing final. La leçon est accompagnée de conseils, remarques, éléments de théorie ou consignes préalables à l'immersion que la nature de la leçon peut, éventuellement, rendre nécessaires.

Le sujet de pédagogie à traiter par le candidat peut être tiré au sort parmi une liste de sujets mis à disposition par l'organisateur de l'épreuve et contrôlés par le représentant CTR IDF/P. Le jury peut également décider de choisir lui-même le sujet à traiter s'il souhaite, au travers ce sujet, évaluer des qualités intrinsèques du candidat sur des thèmes précis, en particulier pour juger de son approche sécuritaire, de la méthode pédagogique employée pour l'enseignement d'un geste technique, du respect du contenu de formation, etc.

Le sujet porte le plus généralement sur une leçon à transmettre à un élève dont le niveau est situé entre le plongeur débutant jusqu'à un plongeur préparant les épreuves du brevet de Niveau 2 (des sujets pédagogiques relatifs à la plongée Jeunes peuvent être introduits lorsque la structure organisatrice est spécialisée dans cet enseignement). Les domaines de pédagogie concernés sont donc les suivants :

- sans scaphandre, en surface et en immersion,
- avec scaphandre, en surface,
- en scaphandre dans l'espace proche.

Les leçons peuvent être relatives à une séance d'initiation, de perfectionnement, de remédiation ou bien encore une séance de synthèse ou d'évaluation.

Une fois que le sujet est tiré, le jury vérifie que le candidat se l'est approprié. Il dispose ensuite de 20 à 30 minutes de préparation maximum pour préparer ce sujet, élaborer un plan de cours et préparer son matériel.

Le candidat dispose ensuite de 20 à 30 minutes (en fonction des consignes données par l'organisateur aux jurys) pour réaliser la séance prévue. Le candidat peut, au choix, s'adresser préalablement au jury pour donner les éléments de contexte dont il ne fera pas part à l'élève durant la séance (sécurité passive, remarques sur la progression de l'élève, supports pédagogiques, localisation du cours, etc.)

Une répartition homogène et cohérente de la séance au sec et dans l'eau est recherchée par le jury. Seul le jury décide des coupures à faire dans une présentation de séance pour la faire cadrer dans le format décidé par l'organisateur.



## **4.2. Critères d'évaluation**

Un jury composé de plusieurs notateurs se met le plus souvent préalablement d'accord sur la méthode d'évaluation du candidat en fonction du thème choisi.

La prestation du candidat est analysée et évaluée à travers les points suivants :

- objectif (compréhension du sujet par le candidat) :
  - *présentation,*
  - *position de la séance au sein de la formation du niveau,*
  - *contexte de réalisation,*
  - *prise en compte des prérogatives,*
- sécurité :
  - *organisation mise en œuvre adaptée, choix du site,*
  - *identification des pré-requis et vérification (décision du jury de faire ou non),*
  - *sécurité vis-à-vis de son élève, de lui-même,*
- *niveau des connaissances*
  - *connaissances théoriques,*
  - *connaissances techniques,*
  - *enseignement de la maîtrise gestuelle*
- déroulement (fil conducteur) :
  - *structure, durée et répartition (briefing, action, débriefing),*
  - *choix de la progression pédagogique et capacité d'adaptation,*
  - *choix du lieu et de la profondeur en fonction du contenu du cours, mise en place de l'atelier (lien avec la sécurité),*
  - *respect du niveau et de l'objectif,*
- animation :
  - *clarté des explications, attitudes & comportement,*
  - *choix des termes (justes nécessaires), pertinence du propos,*
  - *sait faire passer un message, formulation adaptée au niveau,*
  - *outils / Moyens / aides pédagogiques : méthode pédagogique utilisée, éducatifs retenus, clarté, reformulation, etc.*
- confort :
  - *Confort de son élève lors des explications,*
  - *Confort de son élève lors des exercices,*
- questions du jury :
  - *argument, pertinence, connaissances...*

## **4.3. Commentaires des jurys**

Comme cela a été exposé plus haut au paragraphe « Bilan général des examens initiateurs... » (§2.), le gros du contingent des candidats a un profil plutôt moyen voire même plutôt faible dans cette matière, ce qui révèle un manque de préparation lors du stage en situation. Il est vrai que le minima de 12 séances ne permet qu'une ébauche de couverture des thèmes de pédagogie pouvant être abordés lors de l'examen.

Par ailleurs, il est régulièrement constaté le manque de pratique des candidats dès lors qu'il s'agit de mettre en place dans l'eau le cours et les éducatifs qu'il a décrit au sec dans le cadre de leur prestation. Les éléments liés à la sécurité des plongeurs sont toutefois en général bien appréhendés par le candidat.

Les jurys relèvent également un manque certain de préparation des candidats sur les sujets qui ont trait à la formation au niveau 2 de plongeur.

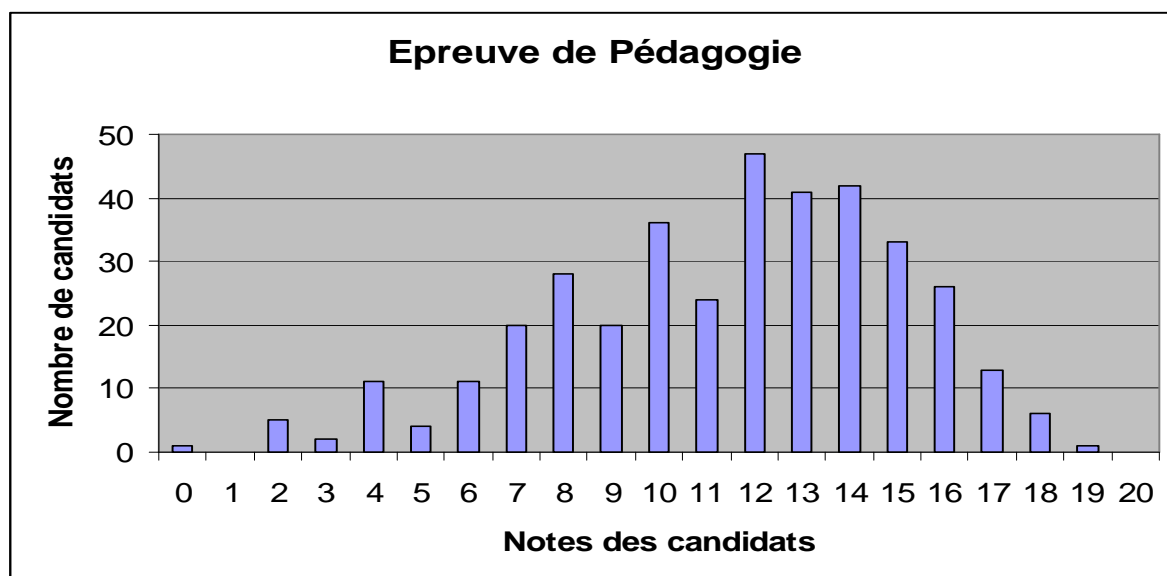
#### **4.4. *Conseils aux candidats***

Dans le cadre de leur formation d'éducateur, les candidats sont invités à :

- étoffer leur expérience de plongeur (N2/N3) ou de guide de palanquée,
- poursuivre leur formation (stage en situation) en mettant en pratique les outils découverts lors du stage initial,
- travailler sur la progression pédagogique sur la base d'éléments concrets et réalistes,
- conduire sa propre réflexion sur l'enseignement d'un geste,
- s'appuyer sur son ou ses tuteurs tout au long de la formation est fondamental,
- participer réellement en tant qu'observateur à des formations (N1, N2) données par un initiateur ou un formateur en titre,
- participer aux points de situation proposés éventuellement par les CODEP dans le cadre du stage en situation (rencontres techniques des E4 de la commission technique départementale avec les candidats et leur(s) tuteur(s) pour faire un recalage de la formation et un point d'avancement régulier).
- étudier une grande variété de sujets de pédagogie avec son tuteur pour couvrir le plus large périmètre de cours N1/N2, selon différentes facettes : initiation, perfectionnement, évaluation, etc. et les mettre en application dans l'eau pour en valider la faisabilité, mettre en place les éducatifs et constituer son propre « tour de main » pour ces cours.

## 4.5. Résultats

Graphique de la répartition des notes des candidats pour l'épreuve de pédagogie :



Note maxi : 19

Note mini : 0

Moyenne : 11,5

## 5. Epreuve de réglementation

### 5.1. Conditions de réalisation

L'épreuve de réglementation est souvent l'épreuve la mieux réussie par le candidat, à peine 3% d'entre eux ont obtenu une note inférieure à 10/20. En générale, l'épreuve est écrite (sauf une session au sein d'un CODEP qui a pratiqué l'épreuve à l'oral à partir d'une batterie type de questions posées par le jury). La durée de l'épreuve en salle est en général comprise entre 20 à 40 minutes, selon les sujets prévus par l'organisateur et le nombre de questions.

Les sujets portent principalement sur les prérogatives des initiateurs (E1/E2), les documents fédéraux indispensables (CM, licence, assurance, autorisations parentales ou du tuteur légal pour les mineurs, etc.), les articles du code du sport (plongée à l'air) indispensables à connaître par un initiateur, les différentes profondeurs en fonction des catégories d'âge, les connaissances (restreintes) de la fédération, etc. Concernant la plongée Jeunes, la CTR IDF/P préconise de ne pas présenter de sujets qui y ont trait, sauf si le club organisateur de la session est spécialisé dans la plongée Jeunes.

Quelques questionnaires sont présentés sous forme de QCM, il est à noter qu'en fonction du système d'évaluation de l'organisateur, contrairement à certaines

idées reçues, les notes obtenues sont souvent plus réduites que celles relevées sur des épreuves plus traditionnelles.

## **5.2. Critères d'évaluation**

Les sujets de réglementation sont élaborés par l'organisateur et validés par le représentant de la CTR IDF/P. Ils font l'objet d'une correction type qui est transmise à chaque jury notateur, ce qui garantit une bonne homogénéité de la notation.

## **5.3. Commentaires des jurys**

Un soin particulier doit être apporté lors de la rédaction de la copie par le candidat, en effet, certaines copies « illisibles » rendent le travail du correcteur plus difficile et parfois des points sont perdus du fait de l'absence de lisibilité.

Les quelques cas d'échecs proviennent essentiellement de candidats qui n'ont jamais ouvert leur documentation pourtant riche (CD du stage initial, manuel de formation technique, annales disponibles sur le net, etc.)

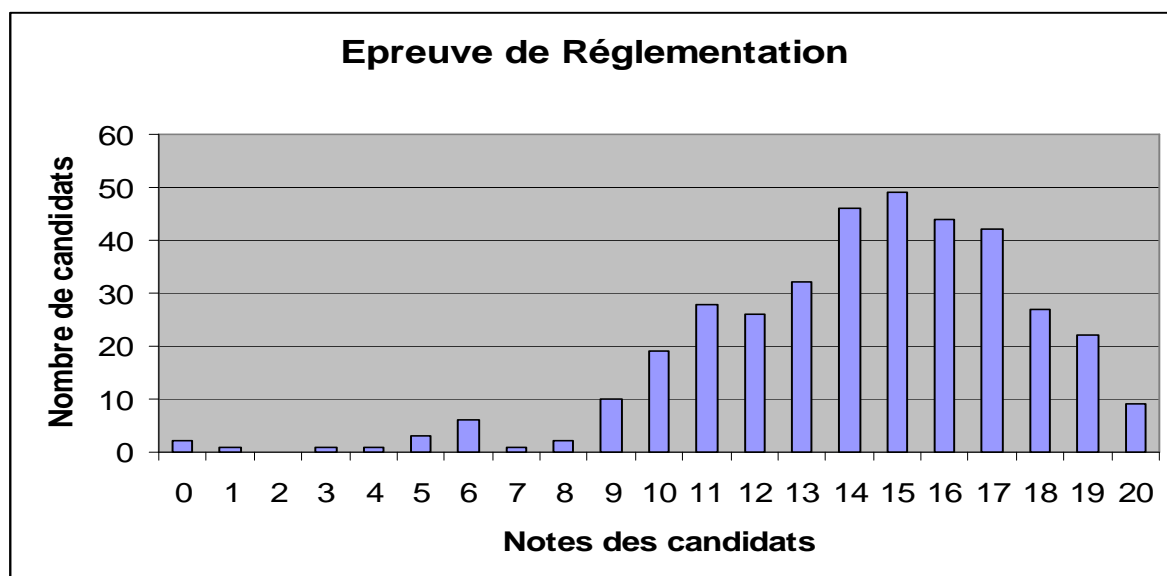
## **5.4. Conseils aux candidats**

Revoir sa documentation issue du stage initial et faire quelques épreuves à blanc pour vérifier ses connaissances et la bonne exécution de l'épreuve dans des délais restreints correspondant aux délais généralement impartis.

Se tenir informé de toute nouvelle évolution de réglementation qui a pu avoir lieu entre la fin du stage initial et le passage de l'examen initiateur. Par exemple, l'évolution de la réglementation ou de son référentiel a pu être modifiée : cas de la mise en place du code du sport, ce qui demande d'entreprendre une veille régulière sur le site de référence de la FFESSM, et plus particulièrement sur ce qui touche le manuel de formation technique.

## 5.5. Résultats

Graphique de la répartition des notes des candidats pour l'épreuve de réglementation :



Note maxi : 20

Note mini : 0

Moyenne : 14,3

## 6. Eléments concernant les sessions d'examens

### 6.1. Dispositions générales sur l'organisation des sessions d'examens

La CTR IDF/P a pris des dispositions pour permettre une meilleure homogénéité des principes d'organisation des sessions d'examen initiateur au sein de l'inter région. Le cadre général se doit en conséquence d'être respecté pour obtenir l'autorisation de réaliser une session d'examen au sein d'un club ou d'un CODEP. Tous les éléments concernant ces dispositions sont regroupés dans une fiche pratique nommée « Fiche pratique pour l'organisation d'une session d'examen » qui est accessible sur la page « Formation / Initiateur » du site de la CTR (Cf. [www.ffessm-ctridf.fr/formations/acc-formations.php](http://www.ffessm-ctridf.fr/formations/acc-formations.php)) dans la rubrique « Documents d'organisation d'une session d'examen Initiateur ».

Le site de la CTR IDF/P propose également d'informer les candidats sur les lieux, les dates et les coordonnées des organisateurs de toutes les sessions de l'inter région de manière à ce qu'ils puissent s'inscrire dans la session de leur choix (après accord de l'organisateur et de leur président de club qui les présente à cette session).

## 6.2. Données chiffrées sur les sessions d'examens saison 2007-2008

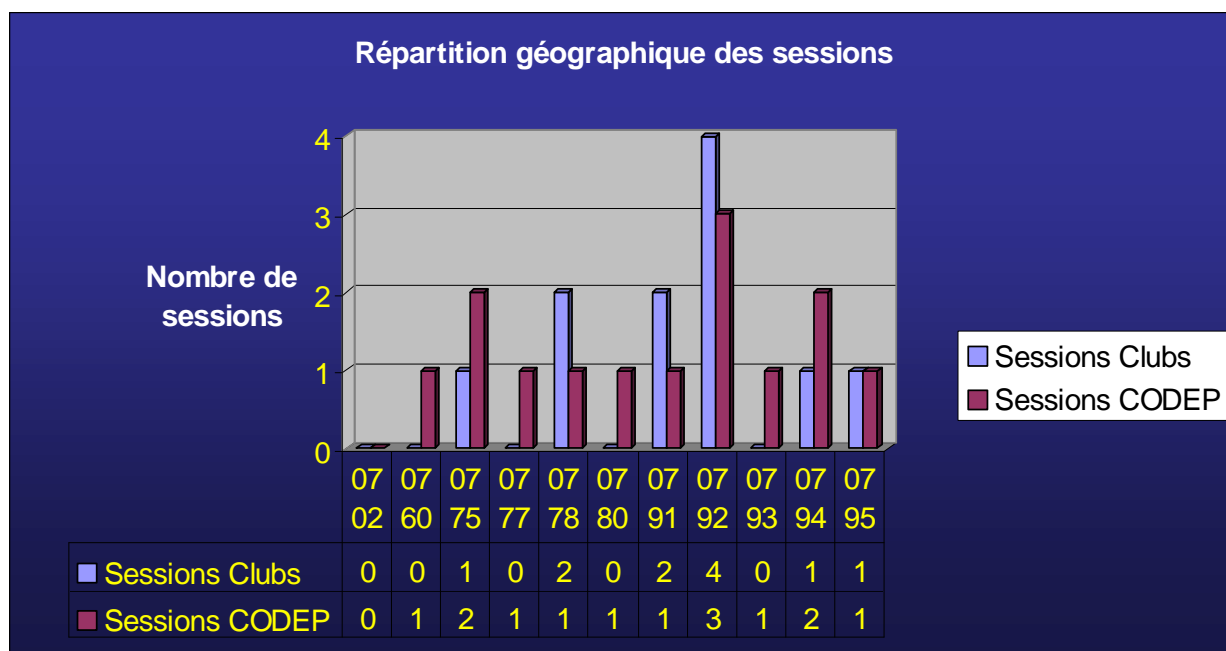
### 6.2.1. Résultats des sessions

- NOMBRE DE RECUS : 325 (soit 87,6 %)
- NOMBRE DE RECUS HOMMES : 235 (soit 87,4 %)
- NOMBRE DE RECUES FEMMES : 90 (soit 88,2 %)

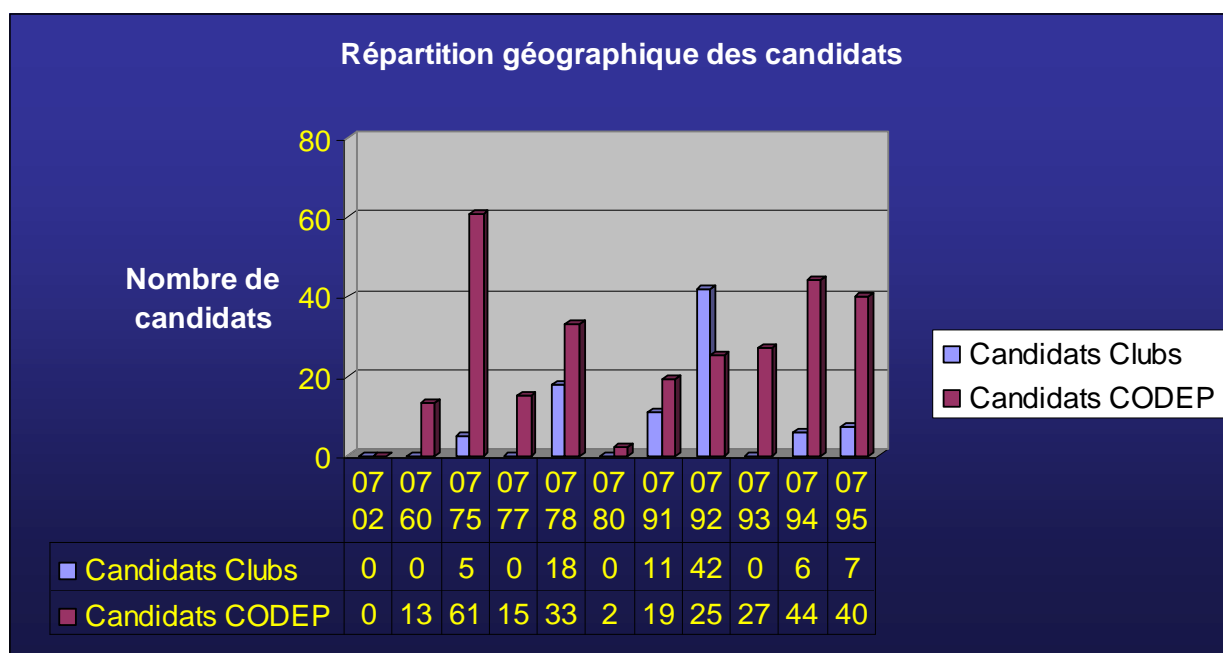
### 6.2.2. Les sessions et leur répartition

- NOMBRE DE SESSIONS : 26
  - NOMBRE DE SESSIONS EN CLUB : 12 (soit 46 %)
  - Nombre de candidats : 92 (soit 24,8 %)
  - Nombre de reçus : 87 (soit 94,6 %)
  - Nombre moyen de candidats par session : 7,7
  
- NOMBRE DE SESSIONS EN CODEP : 14 (soit 54 %)
  - Nombre de candidats : 279 (soit 75,2 %)
  - Nombre de reçus : 238 (soit 85,3 %)
  - Nombre moyen de candidats par session : 19,9

### 6.2.3. Répartition géographique des sessions



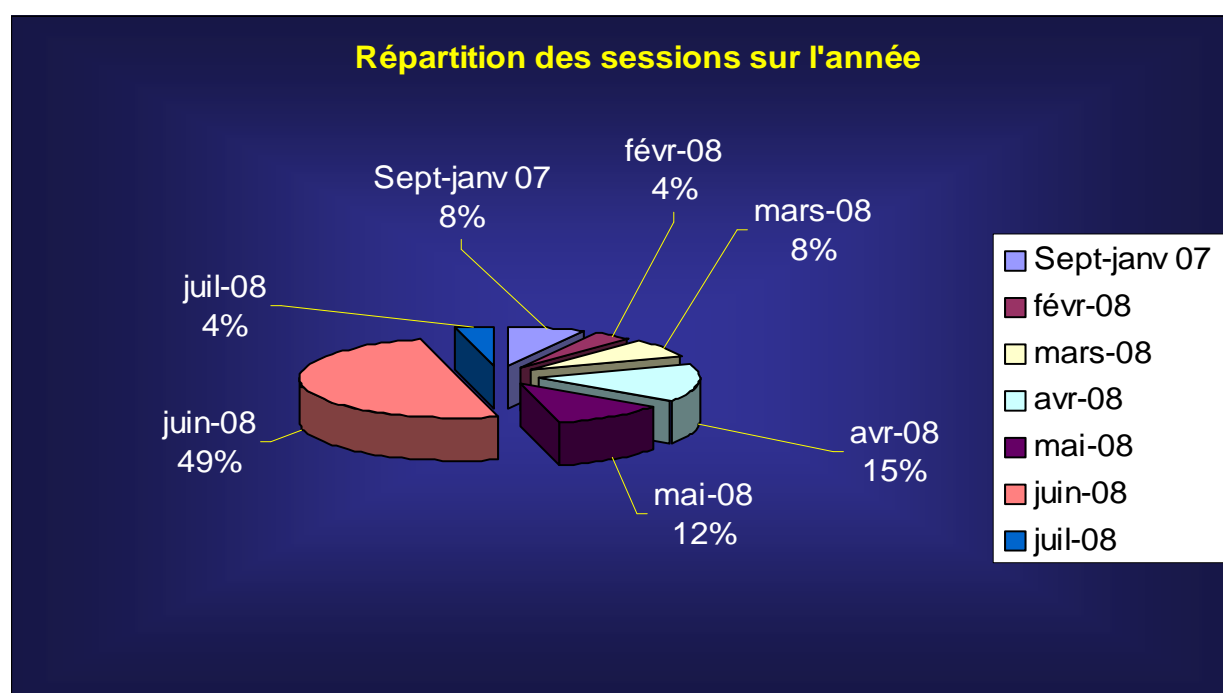
### 6.2.4. Répartition géographique des candidats



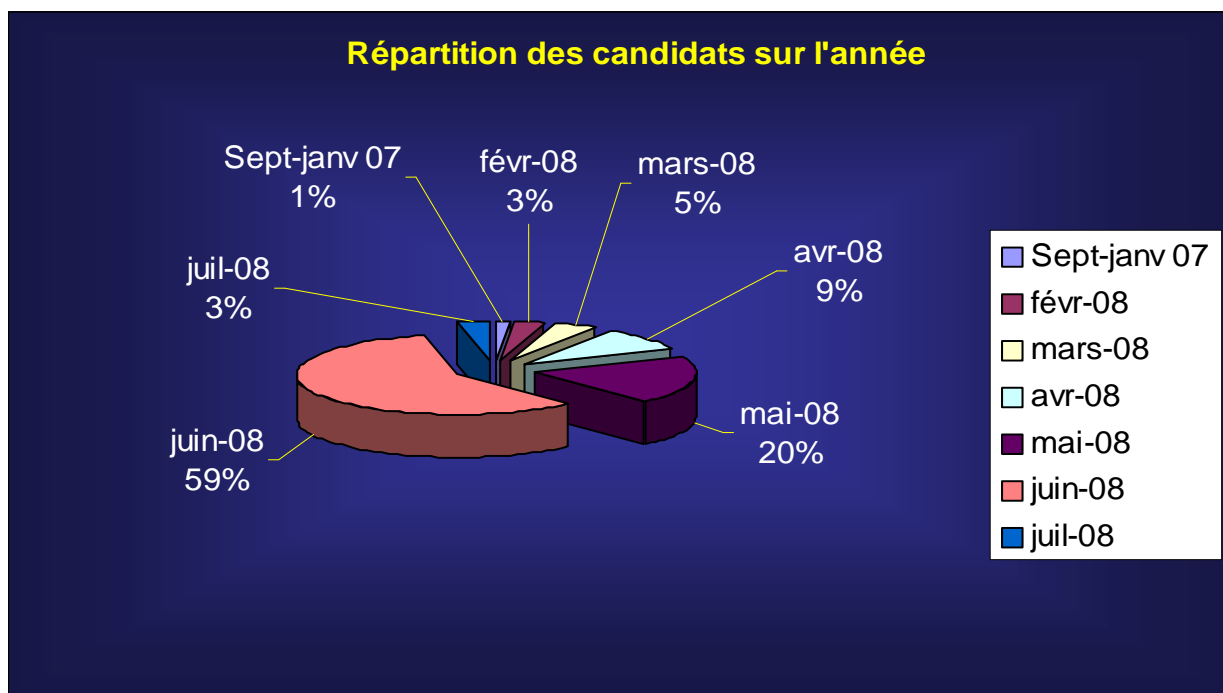
### 6.2.5. Données chiffrées sur les Jurys

- NOMBRE DE REPRESENTANTS CTR : 26 (18 représentants différents)
- NOMBRE DE JURYS MF2 : 145 (90 MF2 différents)
- NOMBRE DE JURYS MF1 : 182 (recensés sur les bordereaux)
- Soit une mobilisation de 353 jurys pour 371 candidats initiateurs (d'où 2,2 candidats par jury 2ème degré et 1,05 candidat par jury complet)

### 6.2.6. Répartition des sessions sur la saison



## 6.2.7. Répartition des saisons sur la saison



## 6.2.8. Principales évolutions par rapport à la saison 2006-2007

- EVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : - 23 (soit -6%)  
(soit -14,7% sur la moyenne des 6 dernières saisons)
- EVOLUTION DU NOMBRE DE RECUS : - 18 (soit -5%)
- EVOLUTION DU TAUX DES FEMININES : + 2%
- EVOLUTION DU TAUX DES RECUS : - 5,25%
- EVOLUTION DU NOMBRE DE SESSIONS : + 1 (soit +4%)
- EVOLUTION DES SESSIONS EN CLUB : Pas d'évolution
- EVOLUTION DES SESSIONS EN CODEP : + 8%
- EVOLUTION DES CANDIDATS EN CLUB : - 4%
- EVOLUTION DES CANDIDATS EN CODEP : + 4%
- EVOLUTION DES PERIODES DE PASSAGE D'EXAMEN : - 5% de sept. à avril  
(soit 35% d'examens de sept. à avril et 65% de mai à juin) + 5% de mai à juin

## 6.2.9. Formation des tuteurs moniteurs 1<sup>er</sup> degré

- 80 formations de tuteurs en 2007-2008 (contre 68 en 2006-2007)
- 443 tuteurs E3 enregistrés à ce jour à la CTR IDF/P (fin décembre 2008)



## 7. Annexes

Paramètres de l'étude : données de la saison et évolutions	2007-2008	Moyenne annuelle sur les 6 dernières saisons
<b>Nombre de candidats effectifs</b>	371	435,00
Evolution annuelle en nombre de candidats	-23	-21,67
% d'évolution du nombre de candidats	-5,84%	-
- Homme	269	328,17
- % Homme	72,51%	75,44%
- Femme	102	95,83
- % Femme	27,49%	22,03%
<b>Nombre de reçus</b>	325	372,86
% du nombre de reçus	87,60%	85,71%
Evolution annuelle en nombre de reçus	-18	-11,83
% d'évolution du nombre de reçus	-5,25%	-
- Nombre de reçus Hommes	235	282,83
- % de reçus Hommes	87,36%	86,19%
- Nombre de reçus Femmes	90	86,17
- % de reçus Femmes	88,24%	89,91%
Nombre de candidats reçus Niveau 4	70	75
<b>Nombre d'ajournés</b>	46	62,14
- Nombre d'ajournés Hommes	34	45,33
- % d'ajournés Hommes	12,64%	13,81%
- Nombre d'ajournées Femmes	12	9,67
- % d'ajournées Femmes	11,76%	10,09%
<b>Nombre de sessions</b>		
Nombre de sessions effectuées	26	39,57
Nombre de sessions prévues	26	39,57
Evolution du nombre de sessions effectuées	1	-3,50
% d'évolution du nombre de sessions effectuées	4,00%	-
<b>+ En Club :</b>		
- Nombre de sessions effectuées	12	25,40
- % en nombre de sessions effectuées	46,15%	64,19%
- % d'évolution du nombre de sessions	0,00%	-
- Nombre de candidats	92	186,60
- % en nombre de candidats	24,80%	42,90%
- Nombre moyen de candidats par session	7,67	7,35
- Nombre de reçus	87	167,60
- % en nombre de reçus	94,57%	89,82%
- Nombre d'ajournés	5	19,00
- % en nombre d'ajournés	5,43%	10,18%
<b>+ En CODEP :</b>		
- Nombre de sessions effectuées	14	12,20
- % en nombre de sessions	53,85%	30,83%
- % d'évolution du nombre de sessions	7,69%	-
- Nombre de candidats	279	235,20
- % en nombre de candidats	75,20%	54,07%
- Nombre moyen de candidats par session	19,93	19,28
- Nombre de reçus	238	202,20
- % en nombre de reçus	85,30%	85,97%
- Nombre d'ajournés	41	33,00
- % en nombre d'ajournés	14,70%	14,03%